

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2016-032

PUBLIÉ LE 10 MAI 2016

Sommaire

Conseil supérieur de la magistrature	
75-2015-02-09-001 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PREMIER PRÉSIDENT AU	
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE (1	
page)	Page 3
75-2016-04-18-015 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PREMIER PRÉSIDENT	
CSM AU PERSONNEL POLE CHORUS DE LA COUR DE CASSATION (3 pages)	Page 5
75-2015-11-09-001 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A	
AGENT DU SERVICE BUDGETAIRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA	
MAGISTRATURE (1 page)	Page 9
Direction départementale de la cohésion sociale de Paris	
75-2016-05-10-003 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Monsieur	
Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris (4 pages)	Page 11

Conseil supérieur de la magistrature

75-2015-02-09-001

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PREMIER PRÉSIDENT AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE



Décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil Supérieur de la Magistrature

Vu la loi constitutionnelle 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Vème République;

Vu l'article 33 du décret modifié n° 94-199 du 9 mars 1994, instituant le premier président de la Cour de cassation ordonnateur secondaire des dépenses du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu l'article 16 du décret n° 2010-1637 du 23 décembre 2010, fixant les modalités d'entrée en vigueur du décret modifié du 9 mars 1994 précité ;

Vu le décret modifié n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Daniel BARLOW, secrétaire général du Conseil du Supérieur de la Magistrature, pour les dépenses du conseil supérieur.

Article 2

La présente décision notifiée au bénéficiaire de la délégation, sera publiée dans le registre des actes administratifs et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Direction des Services Judiciaires.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Bertrand LOUVEL

Premier président de la Cour de cassation

Conseil supérieur de la magistrature

75-2016-04-18-015

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PREMIER PRÉSIDENT CSM AU PERSONNEL POLE CHORUS DE LA COUR DE CASSATION



Décision portant délégation de signature

Le Premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 94-199 du 9 mars 1994 relatif au Conseil supérieur de la magistrature, modifié par le décret n° 2010-1637 du 23 décembre 2010, pris, notamment en son article 33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 (NOR : JUSB 1415035D) portant sa nomination aux fonctions de Premier président de la Cour de cassation ;

Vu le décret du 4 février 2015 (NOR : JUSB1500811D) portant nomination de Monsieur Daniel Barlow aux fonctions de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature ;

Vu la décision du 9 février 2015 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Daniel Barlow, magistrat, pour les dépenses relatives à l'activité du Conseil supérieur de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 affectant Mme Catherine MACH, directeur des services de greffe judicaires, en qualité de chef de service, au service administratif et de la gestion budgétaire de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 5 août 2014 affectant Mme Sandra ANGER, secrétaire administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2008 affectant Mme Tania AMRAM, secrétaire administratif de grade exceptionnel, au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 affectant Mme Sylvette BELTZER, adjoint administratif au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2009 affectant Mme Fabienne COLIN, adjoint administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

DECIDE:

Article 1er: Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire des dépenses de la Cour de cassation, hébergeant le pôle Chorus, et du Conseil supérieur de la magistrature.

Article 3: Le magistrat représentant l'ordonnateur secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du Conseil supérieur de la magistrature et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait en son Cabinet le 18 avril 2016

Bertrand LOUVEL,

Premier président de la Cour de cassation



Annexe 1 - Décision du 18 avril 2016 portant délégation de signature

Nom	Prénom	Qualité	Rôle dans le progiciel CHORUS
MACH	Catherine	Directeur des services de greffe judicaires, chef du service administratif et de la gestion budgétaire de la Cour de cassation ;	 Validation : des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
ANGER	Sandra	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
AMRAM	Tania	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait
BELTZER	Sylvette	Adjoint administratif, responsable de service fait	Certification du service fait
COLIN	Fabienne	Adjoint administratif, responsable de service fait	Certification du service fait

Conseil supérieur de la magistrature

75-2015-11-09-001

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A AGENT DU SERVICE BUDGETAIRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE



Décision portant délégation de signature pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature

Vu la loi constitutionnelle 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Vème République;

Vu l'article 33 du décret modifié n° 94-199 du 9 mars 1994, instituant le premier président de la Cour de cassation ordonnateur secondaire des dépenses du Conseil supérieur de la magistrature ;

Vu l'article 16 du décret n° 2010-1637 du 23 décembre 2010, fixant les modalités d'entrée en vigueur du décret modifié du 9 mars 1994 précité ;

Vu le décret modifié n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la décision, portant délégation de signature, pour les dépenses du Conseil supérieur de la magistrature, de M. le Premier président de la Cour de cassation du 9 février 2015 ;

Décide :

Art 1er:

Délégation est donnée à Mme Adeline BRAT, secrétaire administrative, affectée au département budgétaire du Conseil :

- A l'effet d'enregistrer les demandes d'achat, de constater les services faits dans Chorus ;
- A l'effet de signer les bons de commande relatifs aux déplacements des membres du Conseil, à l'occasion de l'assistance à des réunions ou à des séances du Conseil, ou à toute manifestation liée à l'exercice de leur mandat.

Art 2:

La présente décision notifiée au bénéficiaire de la délégation, sera publiée dans le registre des actes administratifs et transmise au comptable assignataire des dépenses du Conseil.

Fait à Paris, le 4 novembre 2015

Daniel Barlow Secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature

Notifié le : 09/11/2015

Signature de l'agent : A.BRAT

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-05-10-003

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n°

portant subdélégation de signature de Monsieur Eric LAJARGE directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'éducation;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants;

Vu le code du sport;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 201627-0006/201627-0007 du 27 janvier 2016, portant organisation de la préfecture de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté n° 20160422-0095-0060 du 20 avril 2016, portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Eric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-002 du 26 avril 2016, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Eric LAJARGE, directeur départementale de la cohésion sociale de Paris;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-003 du 26 avril 2016, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat à Monsieur Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-004 du 26 avril 2016, portant délégation de signature au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Vu l'arrêté n° 75-2016-05-02-006 du 2 mai 2016 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

- **ARTICLE 1:** En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-002 du 26 avril 2016 susvisé, subdélégation en matière administrative, est donnée à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer, les arrêtés, décisions, pièces ou conventions mentionnés à l'article 1er de cet arrêté, et dans les conditions et réserves fixées par les articles 1^{er} et 2^{ème} dudit arrêté.
- **ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE et de Madame Jeanne DELACOURT, subdélégation, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus et dans les conditions et réserves fixées à ce même article, à :
- -Madame Dominique AGULLO, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville, intégration et prévention » ;
- -Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations »;
- -Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire» ;
- **ARTICLE 3**: En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-003 du 26 avril 2016 susvisé, subdélégation, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés aux articles 2 et 4 de l'arrêté du 26 avril 2016 précité, dans les conditions et limites fixées par ledit arrêté.

En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-26-004 du 26 avril 2016 susvisé portant délégation de signature au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la présente subdélégation de signature concerne également, en l'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE, les actes, décisions et conventions mentionnés à l'article 3 du même arrêté.

- **ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE et de Madame Jeanne DELACOURT, subdélégation de signature, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté n°75-2016-04-26-003 du 26 avril 2016 précité à :
- -Madame Dominique AGULLO, attachée principale, chef du pôle « politique de la ville, intégration et prévention» pour le programme 104 ;
- -Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations» pour les programmes 157, 177, 183 et 304 ;
- -Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire» pour tout document relatif à l'instruction des dossiers déposés au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du programme n° 163;

- -Madame Binta THIAM, attachée d'administration de l'Etat, chargée de coordination financière pour les programmes 219 et 333 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS.;
- -Madame Florence LAFLEUR, secrétaire administrative de classe normale, responsable finances, pour toutes fonctions relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS;
- -Madame Sandrine ONESTAS, secrétaire administrative de classe normale, responsable des ressources humaines, pour toutes fonctions relevant de l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT).
- **ARTICLE 5 :** L'arrêté n° 201669-0004 du 9 mars 2016, portant subdélégation de signature de la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 10 MAI 2016

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

> MM / Eric I AJARGE